



# Nouvelles du projet #9



## Une mise à jour des questions et réponses sur le CRIP-PPMO

Le projet de plan de mise en œuvre du cadre de réglementation des infirmières praticiennes (CRIP-PPMO) a récemment franchi une étape importante. En novembre, le conseil d'administration du CCORPI a recommandé l'examen et l'approbation par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux des compétences de niveau débutant (CND) des IP. L'approbation finale est en cours dans chaque province et territoire.

Alors que ce nouveau processus passionnant se déploie, nous sommes heureux de fournir une mise à jour sur divers éléments des initiatives du projet avec les réponses suivantes aux questions que nous avons reçues :

### 1. Quel est le but du CRIP-PPMO et que cherche-t-il à accomplir ?

L'objectif du CRIP-PPMO est de planifier un nouveau modèle de réglementation des IP à travers le Canada, ce qui implique d'évoluer vers :

- Programmes de formation de 2e cycle alignés sur des CND des IP révisées
- Un seul examen national de niveau d'entrée pour tous les IP du Canada
- Une catégorie d'inscription IP basée sur des CND des IP de base.

L'objectif ultime est que les programmes de formation de niveau d'entrée des IP au Canada **préparent les étudiants à la pratique générale d'IP tout au long du continuum de la vie des clients dans tous les milieux de pratique.** Éventuellement, les organismes de réglementation n'enregistreront plus de nouvelles IP dans des spécialités. Les IP exerçant actuellement dans des domaines spécialisés continueront d'être réglementées. Nous prévoyons que les travaux visant à définir les futurs domaines de spécialisation après l'inscription se poursuivront à l'avenir - pour plus d'informations, voir la réponse à la question 5 ci-dessous.

La vision du nouveau modèle de réglementation des IP est la suivante :

- Permettre le niveau approprié de réglementation dans l'intérêt du public, en mettant l'accent sur la sécurité des patients et la sécurité culturelle
- Promouvoir la cohérence de la réglementation entre les juridictions
- Faciliter la collaboration entre les organismes de réglementation
- Réduire les obstacles inutiles et favoriser la mobilité de la main-d'œuvre à travers le pays
- Améliorer la compréhension du public sur le rôle et la pratique des IP

## DANS CETTE ÉDITION

UNE MISE À JOUR DES  
QUESTIONS ET  
RÉPONSES SUR LE  
CRIP-PPMO

## **2. Que s'est-il passé depuis que le CCORPI a transmis les compétences de niveau débutant des IP pour approbation juridictionnelle ?**

Depuis que le conseil d'administration du CCORPI a recommandé l'approbation juridictionnelle des CND des IP révisés en novembre 2022, chaque organisme de réglementation des soins infirmiers a pris les mesures nécessaires pour les examiner, les approuver et les mettre en œuvre dans leur propre juridiction.

Presque toutes les instances ont maintenant approuvé les CND des IP et communiquent avec les programmes de formation des IP au sujet de la révision de leur programme d'études afin de refléter les compétences révisées. Des CND des IP éclaireront le curriculum des programmes de formation des IP à travers le Canada.

REMARQUE : Votre administration est peut-être encore en train de consulter les parties prenantes au sujet des CND des IP. Veuillez contacter [l'organisme de réglementation des infirmières de votre territoire](#) pour obtenir sa version officielle des CND des IP, car il se peut qu'il ait apporté des modifications mineures à la version approuvée par le conseil d'administration du CCORPI pour s'aligner sur une législation ou des approches de communication spécifiques.

## **3. Quand les programmes de formation des IP commenceront-ils à aligner leur programme d'études sur les CND des IP révisées ?**

Cela dépendra des échéanciers uniques des diverses juridictions.

## **4. Si les écoles finissent par aligner leur programme sur les CND des IP révisées, quand le nouvel examen IP sera-t-il prêt ?**

Le comité des examens du CCORPI estime que l'examen sera prêt en 2026, à temps pour que les étudiants obtiennent leur diplôme du programme d'études des IP révisé. Maintenant que des CND des IP sont disponibles, elles seront utilisées pour éclairer le travail d'analyse de la pratique qui doit être terminé avant que d'autres aspects de la préparation de l'examen, tels que la rédaction, les tests et la mise en œuvre des éléments, puissent avoir lieu. Nous aurons bientôt plus de mises à jour à partager sur le nouveau projet d'examen IP sur sa [page dédiée](#).

## **5. Si le but ultime est que les programmes d'IP préparent les étudiants à la pratique générale d'IP au long du continuum de la vie des clients dans tous les milieux de pratique, qu'advient-il du statut d'inscription existant des IP avec spécialités ?**

Le statut d'inscription ou d'autorisation d'exercer des infirmières qui sont déjà autorisées ou inscrites en tant qu'IP ne sera pas touché. Au fur et à mesure que ce travail se poursuit, les juridictions examineront des options pour assurer la transition des IP qui sont actuellement inscrites dans une spécialité au nouveau modèle de réglementation. Ce travail consistera à identifier les avantages et les inconvénients de ces options, à solliciter les commentaires des IP et des parties intéressées, pour finalement faire des recommandations au conseil d'administration du CCORPI et à leurs organismes de réglementation individuels aux fins d'examen et de décision.

## **Partagez, abonnez-vous et soumettez une question**

N'hésitez pas à partager ce bulletin avec vos collègues et parties prenantes. Nous envoyons un e-mail aux abonnés chaque fois qu'il y a une mise à jour à partager.

Si vous n'êtes pas encore abonné et souhaitez recevoir les mises à jour du projet, remplissez le formulaire d'abonnement disponible sur le site Web du CCORPI à <http://www.ccrnr.ca/npr-fipp.html>.

Vos commentaires ou questions sont les bienvenus. Soumettez-les en utilisant le formulaire en bas à gauche de la [page du projet CRIP-PPMO](#). Nous vous répondrons directement et nous pourrions même inclure votre question dans un prochain numéro du bulletin d'informations pour le bénéfice d'autres personnes susceptibles d'être intéressées.